

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 22 février 2024

Le **jeudi 22 février 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué  
le :  
16 février 2024Titulaire(s) présent(s)

**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;  
**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ;  
**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;

**Objet :**  
Avis sur l'opportunité  
de la mise en place d'un  
système de vélos en libre-  
service (point 4)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ;  
**CAHC** : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL  
**CALL** ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA

RÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)

**CABBALR** : M. Gaëtan VERDOUCQ  
**CAHC** : M. Marcello DELLA FRANCA  
**CALL** : Néant

Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

**CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI  
**CAHC** : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;  
**CALL** : M. Alain BAVAY ; M. Mickael FAUQUEMBERG ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;

Nombre de titulaires  
présents :  
11  
Nombre de suppléants  
présents :  
2Nombre de suppléants  
votants :  
2Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIERPouvoir(s) :  
1Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel MACIEJASZ a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ;Nombre total de  
votants :  
14Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPSAccusé de réception du  
contrôle de légalité

Le : 28/02/2024

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

Publication

Le : 28/02/2024

À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Certifié exécutoire

Le : 28/02/2024

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### Objet : Avis sur l'opportunité de la mise en place d'un système de vélos en libre-service

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°152/2018 du Comité Syndical d'Artois Mobilités en date du 20 décembre 2018, qui approuve le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé ;

Vu les objectifs fixés dans ce même document, indiquant 8% de part modale cyclable à l'horizon 2030 ;

Considérant que le déploiement d'un système de vélo en libre-service permettrait :

- *D'effectuer en intermodalité des compléments de déplacements réalisés en transports en commun ;*
- *De proposer une alternative à la voiture pour des courts trajets (moins de 3 kilomètres) ;*
- *De compléter le maillage territorial des solutions de mobilité ;*
- *D'augmenter les plages horaires des déplacements en mobilités alternatives (tôt le matin, tard le soir, ou le weekend lorsque l'offre TADAO et TER est réduite) ;*
- *D'éviter l'écueil du stationnement à domicile et de la maintenance du vélo pour l'utilisateur.*

Considérant que les offres existantes sur le marché permettant le déploiement d'un système répondant aux attentes du territoire ;

Considérant les premières estimations financières du coût de ce déploiement, pour une fourchette haute 6,8 millions d'euros d'investissement, 2 millions d'euros de fonctionnement, et de 278 000 € de remplacement des vélos pour casse et vol ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la poursuite du projet de déploiement d'un système de vélo en libre-service sur l'ensemble du ressort territorial.

**Article 2 : INVITE** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

### **Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 22 février 2024

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE  
Président d'Artois Mobilités

